

## Alcoolémie au volant récidive

## Par Martinez Florian, le 10/01/2018 à 07:55

Bonjour' je vous explique la situation.

- mars 2012:alcoolémie à 0,82mg/le d'air expiré donc délit. Donc 300 euros d'amende et 3 mois de suspension du permis.
- avril 2013:alcoolémie à 0,89mg/le d'air expiré donc encore délit.
  Donc récidive légale retenue,3 mois de sursis,confiscation du véhicule, stage de sensibilisation et annulation judiciaire du permis sans possibilité de le passer avant 4 mois.
- 21 octobre 2017: alcoolémie à 0,77mg/le d'air expiré,avec conduite sous annulation de permis donc sans permis, pas d'assurance et défaut de maîtrise.

Ma question est: avec tout sa vais-je aller en prison malgré que je passe en crpc, ce qui est bizarre comme à dit l'opj ?